



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.711

Notification  
aux Gouvernements des Etats contractants de la  
Convention relative à la délivrance de certains extraits  
d'actes de l'état civil destinés à l'étranger (convention CIEC No. 1),  
signée à Paris le 27 septembre 1956

---

Succession de la République de Bosnie-Herzégovine

Le 11 octobre 1995, la République de Bosnie-Herzégovine a déposé auprès du Conseil fédéral suisse une déclaration de succession pour la Convention.

La République de Bosnie-Herzégovine est devenue partie à la Convention le 6 mars 1992, jour de son indépendance.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 5 décembre 1995

